

(5) Dans le domaine de l'agriculture, bien que la loi sur les terres destinées aux anciens combattants qui veulent retourner à la vie agricole soit un jalon et un encouragement dans cette voie, beaucoup plus devrait être fait. Le problème des marchés, tant domestiques qu'internationaux, s'impose à l'attention immédiate et soutenue. Grâce aux recherches chimiques, la production devrait être accélérée. Les relations entre l'agriculture et l'industrie secondaire doivent être modifiées et améliorées.

(6) La collaboration la plus entière devrait être encouragée avec les gouvernements provinciaux dans l'organisation et l'installation de l'électricité dans les campagnes comme moyen d'améliorer la vie sociale et économique de la population agricole; de nouveaux instruments de crédit—au moyen peut-être du système des caisses populaires—devraient être fournis et le mouvement coopératif devrait être encouragé.

(7) La situation du charbon et du pétrole demande une étude attentive et le gouvernement est prié de n'épargner aucun effort pour vérifier les sables bitumineux de l'Athabaska et essayer les vastes ressources houillères du Canada en vue de ses nouvelles utilisations économiques.

(8) Il est recommandé que l'on songe sérieusement à la conservation des forêts sur le versant oriental des Montagnes Rocheuses afin de protéger les réserves d'eau des Provinces des Prairies.

(9) Le reboisement et l'aménagement des forêts devrait faire le sujet d'une étude attentive en collaboration avec les gouvernements provinciaux.

(10) Le Gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et les compagnies de chemin de fer, devrait prendre des mesures efficaces pour supprimer les passages à niveau le plus tôt possible.

En présentant ces rapports, le président a appuyé sur le fait que le Comité de la Chambre des Communes les soumet aux fins de placer devant le Gouvernement des recommandations positives, et déclaré qu'il n'a accompli qu'une petite partie de la grande tâche d'explorer le domaine tout entier.

Comités consultatifs spéciaux

Le Comité consultatif de la démobilisation et du rétablissement.— Sous le Comité du Cabinet de la démobilisation et du rétablissement établi en décembre 1939 (voir p. 757), un Comité consultatif général de la démobilisation et du rétablissement a été créé subordonnement à l'ordre en conseil C.P. 5421 du 10 août 1940. Ce comité est composé de fonctionnaires supérieurs de l'Etat représentant les ministères directement ou indirectement intéressés. Il est l'un des premiers à avoir été établis pour faire des enquêtes et des recherches conformément au rouage de restauration du Comité du Cabinet. Son président est le président de la Commission canadienne des pensions et son vice-président, le sous-ministre associé des Pensions. C'est de ce comité, à mesure que grandissait le domaine de son activité, que le Comité consultatif de la restauration (voir p. 763) est né.

Les attributions du Comité sont: agir en qualité d'organisme interministériel dans les questions relatives à la démobilisation et au rétablissement et recommander au Comité du Cabinet la législation appropriée à ces questions.

Procédure et initiative jusqu'au mois de mars 1944.—En raison des circonstances dans lesquelles le Comité a agi et grâce au rouage administratif qu'il a hérité de la guerre de 1914-18 et sur lequel il a pu baser ses recommandations, celles-ci ont pu être soumises immédiatement sous forme de lois. La nécessité d'une telle ligne